2/ Rendu en fin de 3e année
Mémoire professionnel / business plan :

Écrit – Mémoire professionnel / business plan
Business plan finalisé avec les premières parties complétées ainsi que :
- Stratégie de développement de l'entreprise
- Plan de financement
- Budget prévisionnel
- Hypothèses
- Prévisionnel de ventes
- Structure de coûts.

Le mémoire professionnel présentera également la partie gestion de projet :
- Organisation depuis le lancement de l'idée à la mise en place du projet
- Planning, étapes de réalisation du projet
- Bilan sur le projet et sur l'expérience en tant qu'entrepreneur : points forts, points à améliorer.

Notation par semestre :
2e année :
- 2 contrôles continus : 1 note de suivi par semestre
- Note rapport – 1re ébauche business plan + oral.

3e année :
- Contrôle continu : 1 note au semestre 1
- 1 note mémoire professionnel – business plan + oral.

Jury final :
- Directrice EGC ou représentant
- Les 2 tuteurs de l'étudiant
- Un parrain d'entreprise.

Communication :
- L'étudiant s'engage à accepter de communiquer sur le projet une fois terminé.
- La CCI apporte un relai de communication sur le projet à travers ses outils de communication (réseau, CCI INFO, site internet etc...).

EGC / CCI Nouvelle-Calédonie
14 rue de Verdun
98800 Nouméa
Tél. : 24 31 40
Mail : egc@cci.nc
www.egc.cci.nc / EGC Pacifique Sud

Parcours « ENTREPRENEURIAT »

Révèle l'entrepreneur qui est en toi !

1 - Pourquoi un PARCOURS ENTREPRENEURIAT

Mis en place en 2017, le parcours ENTREPRENEURIAT répond à la vocation de l'EGC de former, outre les futurs cadres d'entreprise, de jeunes entrepreneurs aptes à dynamiser l'économie de la Nouvelle-Calédonie.

Ce parcours permet à des étudiants volontaires et motivés de travailler sur leur projet tout en menant leurs études à l'EGC. Ils bénéficient d'un **aménagement du cursus** et d'un **suivi personnalisé** pour les aider à créer leur entreprise dans les meilleures conditions.

Deux tuteurs les accompagnent, notamment à travers des sessions de coaching. Ces tuteurs, entrepreneurs chevronnés, apportent aux étudiants de judicieux conseils, les challengent étape par étape et les aident à développer leur réseau.

Durée du parcours : 2 ans, de février 2020 à décembre 2021.

2 - Sélection des profils

2 places sont ouvertes en 2020 aux étudiants de 2e année (présentiel).

À partir d'un entretien de motivation, les principaux critères qui retiendront l'attention des tuteurs sont :

• La volonté d'entreprendre
• La maturité d'un projet existant.

Modalités : inscription avant le 28 février 2020, suivi d'un entretien début mars avec les tuteurs.

3. Déroulement du PARCOURS ENTREPRENEURIAT

L'EGC s'engage à accorder aux étudiants du temps pour mener à bien leur projet, sous la forme suivante :

• Dispense de stages :
Ces temps de stage sont réservés au développement du projet de création d'entreprise.
• Dispense de projets associatifs, sauf l'atelier Business Plan.

L'EGC met en place le cadre nécessaire au bon fonctionnement du parcours :

• Un contrat Étudiant-Entrepreneur
• 2 tuteurs accompagnent bénévolement les étudiants :
    1 formateur et 1 professionnel d'entreprise
    3 RDV par an avec chacun des tuteurs, soit 6 RDV dans l'année
• Un bureau à Espace Performance CCI pour que l'étudiant puisse travailler son projet
• Un aménagement du temps de travail si besoin
• Des relations privilégiées avec la CCI (création d'entreprise) pour bénéficier de son réseau et d'ateliers (exemples : atelier « De l'idée au projet » 3 heures, atelier « Du projet au lancement » 7 heures), ainsi qu'avec notre partenaire Initiative Nouvelle-Calédonie (savoir-être en tant qu'entrepreneur).
Plus d'infos sur www.cci.nc

4. PARCOURS ENTREPRENEURIAT et suivi pédagogique

Rendu attendu :
1/ Rendu en fin de 2e année – business plan :

Écrit : 1re ébauche du business plan du projet :
• Présentation du projet / concept
• Présentation du service et / ou produit proposé
• Étude de marché :
    - Segmentation client
    - Marché cible
• Étude concurrentielle
• Barrières à l'entrée
• Plan de financement / budget prévisionnel.

Oral : soutenance de 15 min + 10 min de questions avec le jury (tuteur, référent entreprise, référent EGC).